

“ Le Crédit Foncier Franco-Canadien est une compagnie à fond social, organisée par un statut de notre Législature Provinciale, et dont le siège est à Paris. Le capital social est de 25,000,000 de francs, divisé en actions de 500 francs. Ce capital pourra être augmenté si les opérations de la compagnie l'exigent.

“ Un montant de 5,000,000 de francs, formant 10,000 actions libérées, doit être souscrit et payé pour que la compagnie puisse commencer ses opérations. Elle a le droit d'émettre des obligations, remboursables en 40 ans, pour une somme n'excédant pas la valeur de ses propres capitaux placés à intérêt. Les fondateurs et les directeurs provisoires sont M. Cohen d'Anvers, M. Joubert, M. Thors, quelques autres financiers de Paris, et les Hon. MM. Chapleau, Wurtelo et Paquet, représentant le Canada. La première assemblée des actionnaires est convoquée pour le 21 décembre prochain, pour nommer le premier bureau régulier de la compagnie.

“ Un bureau principal sera établi à Québec, et une agence à Montréal. En outre, d'autres agences pourront être établies ailleurs, si le bureau de direction le juge à propos.

“ Les opérations de la compagnie consisteront en prêts sur hypothèques, prêts sur obligations de municipalités ou des commissaires d'écoles, achat d'obligations émises par des corporations municipales ou scolaires, municipalités de villes, villages, de paroisses ou de comté, obligations ou actions de banques, de chemins de fer, etc., et obligations ou débetures du Gouvernement provincial.

“ L'intérêt ne pourra être plus élevé que le taux légal, 6 pour cent; le remboursement pourra être fait au moyen d'une annuité à long terme, ou en bloc dans un intérêt plus court, au choix des emprunteurs. L'annuité sera calculé de la même façon que celle de l'emprunt provincial de \$4,000,000.

“ Nos institutions de crédit prêtent sur hypothèque à 8 pour cent, les banques à 7, les sociétés de construction à 6 ou 7, nominalement, mais en réalité ces dernières prêtent à 12 ou à 14 pour cent. Le résultat inévitable de l'arrivée en ce pays des fonds de cette compagnie sera une baisse générale dans le taux de l'intérêt.

“ Nos cultivateurs surtout, qui sont depuis longtemps à la merci des usuriers, pourront se libérer, purger les hypothèques portant 10 pour cent d'intérêt qui écrasent leurs terres et engloutissent le plus clair de leurs profits. Il ne tiendra qu'à eux de rendre cette libération permanente en apportant plus d'économie dans leur manière de vivre et en cultivant avec plus de discernement.

“ Il est probable que les grandes institutions anglaises, comme la compagnie “Trust and Loan” vont faire une concurrence acharnée au Crédit Foncier Franco-Canadien, en réduisant le taux de leurs prêts au-dessous même d'un chiffre raisonnable. C'est ainsi que les Anglais en ont toujours agi. Il faudra donc, si nous voulons conserver les bénéfices que nous offre l'établissement de leur nouveau concurrent, lui donner une bonne part de notre patronage pour lui permettre de s'implanter dans notre pays assez solidement et défier toute concurrence déloyale.

“ Et si nous agissions autrement, nous retomberions bien vite sous la domination écrasante du monopole qui nous a jusqu'ici pressuré au profit des capitalistes anglais.

“ Faisons donc bon accueil à la nouvelle compagnie, faisons-lui la faveur d'aller lui emprunter son argent, et ne nous laissons pas duper par ceux qui ont tout intérêt à l'empêcher de réussir.”

— Dans le numéro de la *Gazette des Campagnes* du 14 octobre dernier (No. 13), nous avons publié la liste des prix et des diplômes qui ont été accordés par l'Université-Laval, lors de l'ouverture des cours, le 5 octobre, et comme il y a eu omission d'un nom dans cette liste, nous la publions ici de nouveau :

*Docteur en Médecine* : M. D. Carrières.

*Licenciés en Médecine* : MM. P. A. Gauvreau, L. A. Poliquin, de Québec ; M. O. Malette, de Montréal.

*Bacheliers ès arts* : MM. E. Tardivel, H. Lessard, G. Brousseau, E. Verret, A. Jodoin, C. Leclerc, tous du Séminaire de Québec ; J.-Adolphe Dionne et H.-Alfred Dionne, du Collège de Ste-Anne ; E. Baril et C. Prince, du Séminaire de Nicolet ; A. Bernier, du Collège de Lévis.

*Bacheliers ès lettres* : MM. O. Gagnon, du Séminaire de Sherbrooke ; E. Belleau, du Collège de Lévis.

*Bacheliers ès sciences* : MM. L.-E. Pelletier et G. Matte, du Séminaire de Québec ; L. Hébert, L. Laval-lée et T. Paré, du Séminaire de Nicolet.

*Concours de philosophie au Séminaire de Québec.*— Médaille d'argent. M. Eugène Roy ; Médaille de bronze, M. E. Paré.

*Prix du Prince de Galles.*—Prix des sciences, M. E. Baril, du Séminaire de Nicolet ; Prix des lettres, M. L.-M. Gerin, du Séminaire de Nicolet.

## CAUSERIE AGRICOLE

### ENGRAISSEMENT DU BÉTAIL À L'ÉTABLE.

L'engraissement du bétail à l'étable a acquis de nos jours une importance dont on peut facilement se rendre compte. Autrefois, cette pratique n'avait, au point de vue agricole, qu'un caractère tout à fait secondaire, et se trouvait, par suite, renfermée dans des limites comparativement restreintes. Par l'extension rapide qu'elle a prise, en raison des besoins toujours croissants de la consommation, elle se place maintenant au premier rang des opérations agricoles de l'hiver.

Une circonstance accidentelle vient encore lui prêter, cette année, un nouvel intérêt : c'est la rareté des fourrages et leur prix excessivement élevé.

Le travail de l'engraissement ne peut devenir réellement lucratif qu'à la condition que les produits obtenus dépassent en valeur les produits de consommation joints aux dépenses d'entretien.

A cause des difficultés du moment, les engraisseurs auront donc, plus que jamais, à calculer de près les frais et les résultats probables de leur industrie. Plus que jamais, ils devront craindre les mécomptes résultant de fausses appréciations ; car, à mesure que l'on voit se rapprocher les prix d'achats des matières premières de ceux de la vente des animaux gras, les chances d'insuccès augmentent,